

Votre pharmacien

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Génération plus : bien vivre son âge**

Band (Jahr): - **(2014)**

Heft 59

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«Je mets mes médicaments périmés à la poubelle»

«Je me suis toujours débarrassé des boîtes non utilisées ou passées hors de date sans me poser de question. Mais une voisine me dit qu'il faut les rapporter à la pharmacie.»

Jean-Marie, Lussy (FR)



Philippe Charret
Pharmacie
Benu
La Galerie
Fribourg

Rapporter ses médicaments non utilisés dans une officine est effectivement important, notamment pour l'environnement.

Tout médicament possède une date de péremption. De fait, il est considéré comme périmé lorsque la concentration initiale en principe actif a diminué de 10%, voire 5% pour certains produits, voire encore moins lorsque l'altération du médicament avec le temps aboutit à la formation de composés toxiques.

Evidemment, la date de péremption est calculée dans des conditions normales de conservation. La donne change dès lors que le médicament subit des conditions externes particulières, comme le froid ou la chaleur. Par ailleurs, cette date est valable pour un produit non ouvert. Entamé, il se conserve beaucoup moins longtemps.

Rappelons également que le médicament ne se réduit pas à son seul principe actif. La stabilité du produit dépend aussi des excipients et de la forme galénique. Autrement dit, un comprimé, un sirop ou une pommade ne peuvent pas avoir la même durée de vie.

Les médicaments les plus fragiles sont les formes liquides et sucrées. Quant aux collyres, ils ont tendance à se dégrader plus vite, en raison des risques de contamination microbienne.

En revanche, les formes solides des produits chimiques simples, comme l'aspirine, peuvent se conserver des années.

En résumé, les conditions de conservation jouent un rôle central, car les médicaments ont quatre ennemis: l'eau, l'oxygène, la lumière et la température.

La salle de bain n'est donc pas le meilleur endroit pour accrocher son armoire à pharmacie, puisque c'est la pièce où le taux d'humidité est le plus élevé!

Pas dans les toilettes!

Baucoup de pilules et autres substances finissent aujourd'hui dans les poubelles, d'autres sont jetés dans l'évier ou les toilettes. Ces pratiques sont bien évidemment à proscrire.



Faites un geste pour l'environnement, en rapportant vos médicaments périmés à la pharmacie!

alexskopje

- Les médicaments jetés dans les poubelles peuvent être récupérés par les enfants qui peuvent s'intoxiquer, ou bien faire l'objet de trafic.
- Concernant les médicaments jetés avec les eaux usées, le risque de pollution est indéniable: les stations d'épuration n'ont pas été conçues pour les éliminer en totalité. Pour prendre un exemple, la Commission internationale de protection des eaux du Léman (CIPEL) estime à plusieurs tonnes le poids de l'ensemble des produits pharmaceutiques présents dans le lac Léman.

Alors que faire?

Lorsque vous avez des médicaments périmés ou non utilisés, il faut les rapporter dans les pharmacies. L'Ordonnance fédérale sur le mouvement des déchets (OMoD) les définit comme des déchets spéciaux et ils doivent donc être traités comme tels.

L'équipe officinale ne les trie pas, mais les stocke dans des cartons spécifiques et ils seront ensuite brûlés sur des sites dotés d'incinérateurs, selon des normes environnementales.